

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Dotation de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Acompte 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat un premier acompte au titre des dotations de fonctionnement (part « matériel » et part « personnel ») pour un montant total de 7 513 688,00 € selon le tableau joint au rapport.

L'établissement Bnei Elazar à Marseille ayant contractualisé avec l'Etat à compter de la rentrée scolaire 2016, bénéficie d'une subvention complémentaire pour les mois de septembre à décembre 2016.

La dépense sera financée sur le chapitre 65 sous réserve de la mise à disposition des crédits de paiement au titre de l'exercice 2017.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée